La liste des Gagnants du Grand Concours de la Reconstitution

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

965e : M. MARTINEZ François, électricien, rue de Saint-Amand, 82, FRESNES-SUR-ESCAUT (Nord).

966e : M. FEVRIER Adolphe, rue Jean Jaurès, 412, ANZIN (Nord).

967e : M. DUFOUR André, cité du Maroc, 893, GRENAY (P.-de-C.).

968e : M. FRISON Gustave, cultivateur, rue Madame, RUESNES (Nord).

969e : Mme CASIEZ Denise, rue du Boulevard, 135, MARCQ-EN-BARŒUL (BUISSON) (Nord).

970e : M. HENNION Gaston, coiffeur, rue Jules Ferry, 6, HEM (Nord).

971e : M. COTTRANT Arthur, rue Galliéni, 5, VENDIN-LE-VIEIL (P.-de-C.).

972e : Mme Gabrielle WAEYENBERGE, rue Laurent Lescornez, 17, HELLEMMES-LEZ-LILLE.

973e : M. Joseph LEENKNECHT, rue de Lille, 329, HALLUIN (Nord).

Du 974e au 981e Prix (8 prix). — Une COMBINAISON, 2 pièces, valeur 35 francs.

974e : M. WEYNANTS Victor, coloriste, rue Louise Michel, 25, WASQUEHAL (Nord)

975e : M. VAN BELLE Henri, rue du Midi, 9, HALLUIN (Nord).

976e : M. DELBART Alphonse, rue de Wasquehal, 24, MOUVAUX (Nord).

977e : M. DUHAMEL Julien, rue St-Antoine, CHOCQUES (P.-de-C.).

978e : M. BERNARD Jules, coloriste, rue d'Esquermes, 44, LILLE.

979e : Mme DELILLE Jeanne, institutrice, rue Gambetta, 41, HORNAING (Nord).

980e : M. DUTORDOIR François, rue Balzac, Fg des Postes, 18, LILLE.

981e : M. DELOBEL Urbain, rue de Roubaix, cour Wesquet, 1, MOUVAUX (Nord).

Du 982e au 987e Prix (6 prix). — Un PULLOVER, valeur 35 francs.

982e : Mme LORRAINE Marcelle, cabaretière, rue de Pérenchies, LOMPRET (Nord).

983e : M. LEFEBVRE Alfred, ajusteur, rue Wilson, 19, LA SENTINELLE (Nord).

984e : M. RATTEL Emile, verrier, route Nationale, 35, QUIEVRECHAIN (Nord).

985e : M. PETIT Francis, rue Sienne, LIEVIN (P.-de-C.).

986e : M. LAMOOT Georges, mécanicien, Quainoy, Au Repos des Tisserands, COMINES (Nord).

987e : M. LEMAINE Octave, employé de chemin de fer, rue Kilmaine, 25, VALENCIENNES (Nord).

(A SUIVRE).

A titre d'indication et pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte de leurs chances, nous publions le bulletin du dernier gagnant de la liste ci-dessus.

M. Lemaine Octave, employé de chemin de fer, rue Kilmaine, 25, à Valenciennes, a donné 4 noms se suivant dans l'ordre exact de la liste-type, c'est-à-dire : 1e Lens ; 2e La Bassée : 3e Lièvin ; 4e Souchez.

Il a indiqué comme chiffres pour les questions subsidiaires : 3e question, 255.000 ; 4e question, 255.000.

Avis aux gagnants

Devant l'affluence des demandes d'envoi de lots de la part des gagnants nous prions ces derniers de vouloir bien ne pas s'impatienter.

Nous nous trouvons, en effet, dans l'impossibilité matérielle de satisfaire au jour le jour aux demandes qui nous parviennent et nous nous excusons auprès des gagnants du retard qui pourrait se produire dans l'expédition de leurs lots.

Pour faciliter les expéditions, nous demandons aux gagnants de bien spécifier les numéros de leur classement et des lots qui leur reviennent.

La distribution des Prix

Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., dès la publication des résultats.

Conformément à l'article 9 du règlement, il suffira aux gagnants de justifier de leur identité pour les y réclamer.

Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FETES 64, Grande-Place, Lille

PLUS DE 100 PECHEURS AURAIENT PERI

On mande de Reval qu'une terrible tragédie vient d'apporter le deuil dans une centaine de familles de pêcheurs en Esthonie.

Cent soixante pêcheurs avaient pris le large dans leur bateau sur un lac, à l'Est de l'Esthonie. Le vent ayant passé leur embarcation contre un glaçon, tous les pêcheurs se trouvèrent précipités dans les eaux du lac.

Les sauveteurs, accourus de partout, réussirent à secourir 50 d'entre eux, mais les autres sont considérés comme perdus.

On craint qu'ils ne soient noyés car on ne peut atteindre que très difficilement l'endroit où l'accident se produisit.

Le Gouvernement Royal a l'intention d'envoyer des aéroplanes sur les lieux car les bateaux ne peuvent atteindre ces parages à cause des glaçons.

CHAPEAUX ABBAYE 2, rue Esquermoise — LILLE —

Une grave affaire d'avortement à Avion

Une jeune Polonaise est morte des suites de manœuvres criminelles

C'est encore une affaire d'avortement qui, après celles de Lens, de Noeux-les-Mines, de Montigny-en-Gohelle, vient d'atteindre une cité minière : Avion, affaire plus grave où il y a une victime.

Une jeune fille est morte avec une soudaineté qui a jeté le plus vif émoi dans la laborieuse cité noire de la fosse n° 7 des Mines de Lièvin, agglomérée sur la gauche de la route nationale d'Arras à Lens et dénommée « cité Pinchonval ».

Elle avait vingt ans

Dans le dédale des chemins bordés de cent-vaux de ciment qui tranchent sur le noir des poussiers de charbon dont la route est revêtue et qui mènent tous à la mine, le puits n° 7 de Lièvin, le visiteur ne trouve le rue Jules-Ferry qu'après de vaines démarches auprès d'habitants parlant depuis peu le français et le comprenant très mal.

C'est au n° 8 qu'habite la famille polonaise Zieleck, parmi tant de familles polonaises. C'est là que l'aînée des filles Marianna, belle gosse de 20 ans, brune au teint coloré, est morte dans des circonstances bizarres et que seul un praticien désigné par le parquet d'Arras déterminera tout à l'heure.

M. Constantin, l'actif commissaire de police, est sur les lieux accompagné des agents Renard et Surmont et des gendarmes Gaudry et Billot qui l'on efficacement aidé dans une enquête parallèle.

Le retour de l'ouvrière

Voici les renseignements que nous avons pu obtenir, et qui nous permettront de reconstituer cette lamentable histoire dans laquelle les gens du pays établissent une connexion avec le scandale des pilules « Ali », où l'intervention, de praticiens, ou de matrones expérimentées.

La jeune Marianna, ouvrière dans une tannerie d'Hem, canton de Lannoy, près de Lille, partait chaque lundi pour se rendre au travail et s'en revenait le samedi soir de chaque semaine. Elle travaillait en compagnie de jeunes filles de son âge à qui elle se confiait par réciprocité sans aucun doute.

Samedi 29, au soir, vers 9 h. 30, Marianna rentra chez ses parents. Elle vint embrasser son père qui partait à la mine et ses frère et sœur que la maman mettait au lit. La jeune fille resta dans la cuisine tandis que tout le monde dormait dans la maison. Il restait le frère Maximilien à rentrer. Vers 23 heures, il frappe à la porte sous laquelle filtrait la lumière. Personne ne répondit. Inquiet il fit le tour de l'habitation et pénétra en faisant sauter une fermeture. Le jeune homme vit sa sœur accoudée sur la table la tête penchée. Il secoua celle qu'il croyait endormie, le corps roula lourdement sur le sol : elle était morte.

Le lendemain matin, on alla quérir M. le docteur Lapeyre, qui mis en présence du cadavre se refuse à délivrer le permis d'inhumer. La police fut prévenue et M. Constantin avisa le parquet dimanche soir.

M. Desfrançois juge d'instruction, délégua M. le docteur Béhague aux fins d'autopsie.

Une autopsie concluante

Celle-ci eut lieu lundi vers 2 h. 45, elle dura une grosse demi-heure. M. le docteur Béhague était assisté de M. le docteur Lapeyre.

Les résultats de l'autopsie, ne sont pas encore connus. M. le médecin légiste n'ayant pas encore déposé son rapport entre les mains de M. le Juge d'instruction mais nous avons pu apprendre que la jeune fille était enceinte et qu'un fœtus de plus de quatre mois a été découvert.

Il apparaîtrait également qu'une infection généralisée serait la cause de le mort rapide de Marianne. Des lésions internes ont été constatées ainsi qu'un abcès qui laissent supposer qu'il y a eu manœuvres criminelles. L'examen des viscères ne laisserait aucun doute sur l'absorption de certaines drogues ou pilules de caractères anticonceptionnal.

Les pilules de l'ami

Des compagnes de la morte ont été interrogées. L'une d'elle Mlle Louise Mackowske qui fut la confidente de le victime, a déclaré que Marianne avait un fiancé à Sallaumines et qu'un jour, étant à l'usine, elle lui avait dit : « Je vais à Lille, mais je n'y verrai pas mon fiancé ». Une autre fois à son retour de cette ville elle lui confia : « Je ne peut pas que l'oublie les pilules que m'a donné mon ami. »

Plusieurs indications relevées par les enquêteurs laissent supposer que Marianne retourna plusieurs fois à LILLE. Samedi dernier elle y descendit une nouvelle fois et prit le train pour Lens à 18 h. 18. Que faisait-elle à Lille ? qu'était-elle y faire ?

Des surprises sont attendues

Il est probable que M. Desfrançois, dès qu'il sera en possession des éléments de l'enquête que sont en train de parfaire la police d'Avion et la gendarmerie, se dessaisira du dossier pour le transmettre au parquet de Lille.

Cette affaire est très commentée dans la région et en particulier à Arras où la femme d'un sous-officier de la place vient d'être appelée à fournir des précisions sur certains agissements et l'emploi des pilules « ALI » achetées par elle dans une pharmacie de la localité.

Les affaires d'avortement deviennent décidément trop nombreuses, des mesures exemplaires ne manqueront pas d'être prises.

A. T.

Le pilote Assolant a échappé a un grave accident d'avion

Un avion commercial de la ligne Paris-Constantinople, piloté par l'aviateur Assolant, qui avait quitté hier matin, Le Bourget à destination de Strasbourg, a capoté par suite de la mauvaise visibilité causée par le brouillard, sur le flanc d'un côteau près de Givry-les-Noisy à une trentaine de kilomètres au Sud-Ouest de Châlons-sur-Marne.

L'aviateur Assolant, projeté violemment hors de l'appareil, n'en est tiré avec quelques contusions sans gravité. L'appareil, qui avait pris feu aussitôt après sa chute, a été entièrement détruit avec une cargaison de fret d'environ 300 kilos.

La sauvage tragédie villageoise de Waben

L'instruction de cette affaire est close

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

M. Mommessin a clôturé hier après-midi, l'instruction ouverte consécutivement à la sanglante tragédie villageoise qui se déroula au début du mois de décembre, à Waben, non loin de Berck-sur-Mer, et au cours de laquelle, à la suite de rivalités d'amour et de villages, un Belge tua un jeune homme d'un coup de revolver. Il a entendu, puis confronté Courtois, dit Ménard, le camarade qui accompagnait Lefebvre, la victime de Debie, d'une part ; deux des enfants de ce dernier, Henri et Céline Delacroix, d'autre part.

Debie avait été amené de la maison d'arrêt au Palais, mais il ne comparut devant le magistrat instructeur et pour cause, l'opinion de ce dernier semble suffisamment assise sur le cas de légitime défense dont le meilleur argument fut servi par l'arrogant Courtois lui-même, lequel — pour ne pas dire plus — subit un sérieux essaut de M. Mommessin.

Courtois n'a naturellement pu fournir une explication plausible quant à sa présence à l'entrée du chemin des Carrières, conduisant au bercquement de Debie, de 7 à 10 heures du soir, moment fatal de l'altercation. Avec juste raison, M. Monmessin lui a fait entrevoir la grande part de responsabilité morale qu'il encourait dans cette tragédie nocturne. Il aurait dû entraîner ailleurs son camarade Lefebvre. La justice ne peut rien à l'égard de Courtois, la preuve qu'il aurait pu frapper ne pouvant être faite.

Bref, durant l'audition des témoins Debie put, à l'aise, converser dans les couloirs du Palais avec son avocat. Me Sergeant, et c'est ainsi que nous avons pu apprendre que le Belge eut un passé assez glorieux. Il assista notamment, dans l'armée belge, au siège de Liége dont 17 hommes seulement, dont lui, de sa compagnie sur les 250 d'effectifs, se tirèrent d'une effroyable hécatombe : à la bataille de Louvain, à celle de l'Yser où, près de Dixmude, il eut la cuisse droite à ce point blessée, qu'on fallit l'amputer. Et le Mauser meurtrier dont il se servit était un souvenir de guerre ramassé au cours d'une de ses batailles.

Ajoutons que la victime, Lefebvre, était sous le coup d'une poursuite pour violences exercées à l'égard du garde-champêtre Bateman, commune de Waben. Est-il utile d'ajouter que cette poursuite est devenue sans effet ?

Ainsi, voilà l'instruction terminée. M. Mommessin n'a pas cru devoir satisfaire à une demande de mise en liberté provisoire ce jour car il a clos son instruction et, d'accord avec le parquet, il prendra cette semaine même, mercredi ou jeudi, une décision finale.

P. MOLEUX.

Le tunnel sous la Manche

Arguments en sa faveur

Le « Daily Mail » publie un article éditorial dans lequel il examine les divers arguments qui militent en faveur de la construction, si longtemps différée, du tunnel sous la Manche.

L'article dit, entre autres choses : « Les arguments de sens commun en faveur d'un tunnel sont très forts. Aussi longtemps qu'il faudra accéder à la Grande-Bretagne par les airs ou par la mer, laquelle est parfois désagréablement agitée, aussi longtemps des milliers de visiteurs étrangers s'abstiendront de venir et de dépenser ici leur argent.

» Une grande partie du trafic transatlantique vient déjà directement dans des ports continentaux : tels que Cherbourg, Le Havre, Hambourg, Marseille ou Naples, laissant de côté la Grande-Bretagne, parce que beaucoup de gens n'aiment pas franchir la Manche. Tout ceci serait modifié si un tunnel, traversant la Manche, était construit et si les voyageurs pouvaient se rendre directement d'Angleterre à Paris, en Suisse ou à Rome.

» Le commerce britannique gagnerait beaucoup à l'existence d'une route directe entre la Grande-Bretagne et le Continent. Le transfert des marchandises serait évité et la remise de ces marchandises, serait grandement accélérée. Mais avant tout, du point de vue de la main-d'œuvre, la construction de ce tunnel serait une ressource précieuse au moment où la Grande-Bretagne possède tant de chômeurs.

» On calcule qu'au moins 24.000 hommes seraient employés à la construction du canal. »

L'état du roi d'Angleterre redevient inquiétant

Voici le bulletin de santé du roi :

Le roi a passé une nuit plutôt agitée. L'état général se maintient, quoique, comme il a été indiqué précédemment, l'état d'épuisement se présente toujours comme un problème difficile.

On constate que le roi est légèrement plus disposé à s'alimenter. L'état local progresse.

La « Press Association » dit que dans l'entourage du roi, on considère que ce bulletin n'est guère satisfaisant. On croit savoir qu'un nouveau recul est survenu dans l'état du souverain.

Bien qu'il soit plus disposé à s'alimenter, l'épuisement persistant du roi cause de l'inquiétude aux médecins.

Mort tragique de deux enfants

A Laheymeix, Mme Bort, née Chrétien, cultivatrice, laissa seuls à la maison ces deux petits enfants, de trois et quatre ans, tandis qu'elle allait chercher du pain. En son absence, les deux enfants s'approchèrent du feu et le plus jeune, André Bort, mit le feu après ses vêtements ; horriblement brûlé, il est mort peu après.

— A Bar-le-Duc, jouant dans le jardin de leurs grands-parents, en bordure de l'Ornain, les petits Ansmant, sept et cinq ans, enfants d'un facteur, tombèrent à l'eau. La fillette se retint à un saule et put être sauvée. — Le gamin, Georges, cinq ans, a été emporté par le courant ; son cadavre n'est pas retrouvé.

Le conflit des papetiers de la vallée de l'Aa

L'accord n'a encore pu se faire entre les deux parties et la grève se poursuit dans le calme

Il y aura deux mois, dans quelques jours, qu'a éclaté ce douloureux conflit qui intéressait, au début, près de 2.000 ouvriers, soit la totalité du personnel des papeteries et cartonneries de la Vallée de l'Aa.

Pendant plusieurs semaines ce fut l'arrêt complet, et on ne vit point s'élever au-dessus des imposantes cheminées des quatorze usines s'échelonnant le long de l'Aa, les panaches de fumée qui font habituellement partie de cet horizon. Le mouvement était général, le long de ce ruban de vingt-cinq kilomètres — de Ouve-Wirquin à Arques — et tout ce coin, d'ordinaire si animé, était devenu subitement morne et désert. La situation s'est bien quelque peu modifiée depuis, puisque environ 900 ouvriers ont, peu à peu, repris le travail dans différentes usines, mais le conflit reste sensiblement aussi aigu qu'au point de départ, chacun demeurant sur ses positions. Il y a bien eu, il y a quelques jours, une légère détente que nous avons signalée en même temps que la reprise des pourparlers entre les syndicats patronal et ouvrier, mais toutes les tentatives de conciliation devant le juge de paix de Saint-Omer, par l'entremise de l'autorité préfectorale qui s'y est activement employée, n'ont encore pu aboutir et la grève reste complète dans de nombreux centres, notamment les plus importants : ceux de Wizernes, Wardrecques et Blendecques.

Nous avons noté en leur temps les espoirs qu'on fondait sur les deux entrevues qui viennent d'avoir lieu au ministère du Travail. Le résultat peu tangible jusqu'à maintenant ne doit pas toutefois faire désespérer d'un accord souhaitable à tous égards, et il reste possible qu'une troisième entrevue, annoncée pour la fin de cette semaine, donne de meilleurs résultats.

Les réunions syndicales

Pour tenir leurs adhérents au courant de pourparlers, les secrétaires syndicaux des ouvriers du papier ont multiplié les réunions locales : samedi, à WARDRECQUES, où huit cents ouvriers ont reçu les explications de leur secrétaire régional, M. Dufay et de M. Longuety, de l'Union des Syndicats du Pas-de-Calais. M. Bonnier, maire de Wardrecques, a pris ensuite la tête d'une cortège, qui se serait déroulé sans incident n'eut été l'intervention d'un délégué du syndicat unitaire textile d'Halluin qui venait faire une proposition de front unique. La parole lui fut refusée, mais du haut d'un mur, il essaya vainement de se faire entendre et se vit descendre un peu vivement de cette tribune improvisée.

Dans le même temps, une manifestation de solidarité s'est déroulée à ARQUES, où les ouvriers verriers et installiers ont acclamé une motion de sympathie présentée par M. André, ancien conseiller général.

Dimanche et lundi, des réunions locales se sont déroulées à WIZERNES, WARDECQUES, BLENDECQUES et VEDRINGHEM.

Aujourd'hui, à l'occasion du Nouvel An, pas de réunion ; un bal gratuit aura lieu dans la salle des fêtes de WIZERNES.

Les syndicats ouvriers de la région ont fait appel à M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., qui a promis de venir prendre la parole mercredi après-midi, à la salle des fêtes de Wizernes.

Les mesures d'ordre

Il est remarquable qu'un conflit aussi aigu, en une saison difficile, ait pu se prolonger jusqu'à ce jour sans incident sérieux. Les gendarmes et gardes républicaine qui stationnent dans la vallée depuis le début et font chaque jour leur service de surveillance, n'ont guère eu, jusqu'à maintenant, à intervenir. On n'a eu à signaler qu'une tentative d'entrave à la liberté du travail, dont se serait rendu coupable un gréviste, condamné par le tribunal correctionnel de Boulogne à une peine sévère au cours d'une audience de flagrants délits. Cette condamnation, que les camarades du délinquant jugent injustifiée, a contribué à rehausser les esprits.

Quelques vitres brisées chez des ouvriers qui ont repris le travail, ont amené les autorités à resserrer le service d'ordre à la rentrée et à la sortie des ateliers et des renforts de police sont arrivés à BLENDECQUES et WIZERNES, centre de la résistance. La modération dont ont fait preuve jusqu'à maintenant les ouvriers ne laisse pas prévoir qu'ils se départiront de leur calme attitude. Ils protestent par avance contre des mesures d'ordre plus rigoureuses qui auraient été, paraît-il, envisagées, telles que la fermeture des débits à dix heures.

R. B.

Une automobile transportant 18 personnes tomba dans le bassin des Yachts à Ostende

Hier soir, un auto transportant 18 personnes, notamment les joueurs d'une Société de football est tombée, à Ostende, dans le bassin des Yachts entre deux embarcations.

Le sauvetage a été organisé et l'on est parvenu à retirer de l'eau 16 personnes, dont une femme grièvement blessée.

Peu après, un cadavre a été retiré de l'eau. Le chauffeur de l'auto a été tué, mais son cadavre, pris sous le véhicule, n'a pu être dégagé.

On ignore les causes de cet accident.

L'enquête relative à l'attentat contre le conseiller Fachot

M. Nicole, commissaire divisionnaire de la police judiciaire de Paris, a, hier matin, longuement interrogé Thomann, le comptable de l'imprimerie « Erwinia », auteur de la lettre adressée au meurtrier de M. Fachot, qui fut saisie à la poste restante, il y a quelques jours.

Thomann ayant fourni des explications et une perquisition opérée dans les bureaux de l'« Erwinia » n'ayant rien fait découvrir, il ne semble pas que le résultat de ces opérations soit de nature à provoquer une inculpation de Thomann dans l'affaire de l'attentat.

M. Nicole ayant terminé ses opérations, se propose de rentrer, mercredi, à Paris.

Le krach de la Banque Générale Immobilière

L'ex-banquier Duquay, de Lille, comparaîtra devant la Chambre des appels correctionnels, le le 5 janvier prochain :: :: ::

Le 21 septembre 1927, M. Raymond Duquay, qui fut d'abord remisier au 95 de la rue du Molinel, à Lille et qui créa ensuite la Banque Générale Immobilière aux numéros 26 et 28, rue Thiers, était arrêté sous l'inculpation de banqueroute, abus de confiance et émission de chèques sans provision.

A la suite d'opérations malheureuses sur les « Padang » et les « Financières de Caoutchouc » et de la débâcle boursière de novembre 1926, Duquay, après avoir essayé par tous les moyens et pendant plusieurs mois de renflouer une situation désespérée, déposa son bilan le 26 août 1927.

L'examen de la comptabilité de Duquay accusa un passif de 600.000 fr. et M. Richard, juge d'instruction, qui fut chargé d'instruire cette délicate affaire, découvrit certaines opérations irrégulières dont le banquier Duquay s'était rendu coupable.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 14 mars 1928, condamna Duquay à deux ans de prison et 100 fr. d'amende.

Statuant sur les demandes des parties civiles, le tribunal condamna Duquay à restituer à ses débiteurs une somme d'environ cent mille francs.

Duquay, qui avait de bons antécédents et qui était père de trois jeunes enfants, obtint le bénéfice du sursis, le tribunal ayant estimé « que l'inculpé avait plutôt été victime de son inexpérience ».

Le ministère public fit immédiatement appel « à minima » ; cette affaire sera appelée devant la chambre des appels correctionnels à l'audience du 5 janvier.

Me Albert Beuque, avocat au barreau de Lille, assurera la défense de l'ex-banquier.

Le krach du Crédit Rural et Colonial

L'émotion causée par le krach du C.R.C., qui fit de très nombreuses victimes parmi les petits épargnants commence à se calmer. L'annonce parue dans les journaux que les « sinistrés » toucheraient au moins 50 % du montant de leurs créances a produit une détente dans les esprits. Ainsi est faite la nature humaine. Après la sombre désespérance l'homme a toujours tendance à se contenter du moindre mal.

Les larges enseignes qui tenaient toute la façade de la l'agence de le rue du Four à Beauvois-en-Cambrésis, ont été enlevées un beau matin et cette rue a repris son allure paisible d'autrefois.

M. Gabet, l'agent Beauvoisien, a continué ces jours dernier ses tournées au domicile des souscripteurs et à l'heure présente, tous, sans aucune exception ont décidé de confier la défense de leurs intérêts à Me Aur-Payen, avocat à Paris, qui a introduit l'instance, contre l'administrateur du C.R.C., M. d'Auzac, comte de la Martinie.

De leur côté, les souscripteurs ne restent pas inactifs. L'un de ceux-ci, M. J. C., cultivateur à Boussières, qui avait écrit au maire d'Aubevoye (Eure), en vue d'obtenir certains renseignements sur une propriété figurant sur les bons hypothécaires, gagée pour une somme de 47.000 francs, a reçu de ce dernier une lettre qui dit en substance : « La propriété foncière, dénommée « Clos Sainte-Clotilde des Andelys » existe bien à Aubevoye-sous-Gaillon. Seulement, elle a été, à mon avis fortement surestimée. Cette propriété, vaut, tout au plus, 20.000 francs !

D'autre part, il est aussi avéré que la Société « L'Energie Electrique du Bocage Normand » dont de nombreux habitants du Cambrésis, possèdent des titres émis par la banque Lanchon et sur l'existence de laquelle on avait formulé des craintes, n'est pas un mythe. Le dépôt de l'acte de société a bien été fait chez un notaire de Danjey (Manche).

Aux dernières nouvelles on apprend que M. Dacamplie, juge d'instruction à Paris, poursuit activement l'enquête et qu'il a interrogé les prévenus Lanchon, de Ligure et Sauret.

Les délégués français à la conférence des experts

Le gouvernement français a fait savoir au gouvernement britannique qu'il avait proposé à la Commission des réparations, de nommer MM. Moreau et Parmentier pour le représenter à la conférence des experts. Les délégués à cette conférence ne pouvant être nommés que par la Commission des réparations en vertu de ses attributions en ce qui concerne les questions de réparations et de dettes.

Les décisions qui seront prises par les experts seront, après la conférence, soumises aux gouvernements intéressés ; elles seront ensuite transmises à la Commission des réparations à qui incombe le pouvoir de les homologuer.

Le choix du gouvernement anglais s'est porté sur sir Josiah Stamp et lord Revelstoke comme délégués à la conférence des experts.

30 millions d'or ont été débarqués à Boulogne

Par le transatlantique « Cap Arcona », sont arrivées 50 caisses contenant 30 millions d'or, qui ont été débarquées en gare maritime, sous une surveillance spéciale.

Ces caisses ont été prises en charge par la succursale de la Banque de France de notre ville. Elles venaient de Buenos-Ayres.

Dernière heure sportive.

Le « Rapid » de Vienne a battu le F. C. Rouennais par 1 à 0

Au cours d'un match international de football, qui opposait à Rouen le « Rapid » de Vienne (champion d'Autriche) au F. C. Rouennais, les Viennois ont battu Rouen par un but à zéro.

M. Poincaré voulait remettre sa démission à M. Doumergue

Mais sur les instances de ses collègues le Président du Conseil a décidé de se présenter devant le Parlement avec un programme de réalisations immédiates :: :: :: :: ::

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

A l'issue du conseil de cabinet, tenu lundi matin au ministère des Finances, la note officielle que nous publions ci-dessous et qui résume la délibération, annonce que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre un programme de réalisations immédiates.

D'après des renseignements donnés à ce sujet dans la soirée, nous pouvons dire que les membres du gouvernement sont d'accord pour proposer à la Chambre une modification à la méthode de travail parlementaire, en ce qui concerne la fixation de l'ordre du jour des débats.

Jusqu'à présent, la Chambre n'abordait que la discussion des questions inscrites à un ordre du jour, préparé pour la semaine seulement, par la conférence des représentants. Le gouvernement a donc l'intention de se mettre d'accord avec sa conférence des représentants en lui proposant d'envisager la préparation d'un ordre du jour de longue haleine portant, non plus sur une semaine, mais sur plusieurs mois, dans lequel seraient inscrites les questions les plus urgentes. Parmi celles-ci, le gouvernement songe notamment à faire venir prochainement en discussion : le statut de la radiodiffusion ; les loyers ; les lotissements de la région parisienne, et la réfection des routes.

L'examen de ces problèmes permettra d'attendre le mois de mai, époque à laquelle sera déposé le nouveau budget.

Le Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, hier matin, en conseil de cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil a procédé à l'examen de la situation politique.

Le président du Conseil a exposé à ses collègues qu'en constituant le ministère du 11 novembre, il avait eu la pensée de ne pas retarder, par la prolongation de la crise, la discussion et le vote du budget, mais qu'aujourd'hui les douzièmes provisoires ayant été évités pour la troisième fois et la stabilisation ayant, d'autre part, fait ses preuves de solidarité, il considérait comme accomplie la tâche qu'il avait assumée et se proposait de remettre sa démission au Président de la République.

Dans l'échange de vues qui a suivi, l'unanimité des membres du Cabinet s'est trouvée d'accord pour estimer que, malgré l'importance des résultats acquis, il reste à accomplir, tant dans l'ordre international que dans l'ordre intérieur, une tâche dont dépend la consolidation de ces résultats et que la présence de M. Poincaré à la tête du Gouvernement demeure indispensable au succès de cette tâche.

Le président du Conseil s'est rendu aux arguments de l'unanimité de ses collaborateurs et le Conseil a aussitôt abordé l'examen des questions qui se poseront à la rentrée des Chambres.

Le Gouvernement, convaincu que l'orientation de la session prochaine déterminera l'avenir de la législature, accepiera, dès que le bureau de la Chambre sera constitué, une interpellation sur la politique générale.

Il apportera, au cours de ce débat, un programme de réalisations immédiates sur lequel il invitera les Chambres à se prononcer et qui inspirera pour une exécution échelonnée des idées exposées par le chef du Gouvernement au début de la législature avec l'approbation des deux Chambres.

Nos forêts du Nord

Sous ce titre nous avons récemment publié un article dans lequel étaient exposées les opinions des partisans et des adversaires de la chasse en forêt.

A la suite de cette publication, nous avons reçu la lettre suivante nous apportant l'opinion de M. Dassonville, président de l'Union syndicale des Marchands de bois exploitants de l'arrondissement d'Avesnes, et que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

L'opinion du Président du Syndicat des Marchands de bois exploitants de l'Arrondissement d'Avesnes

Monsieur le Directeur,

« J'ai lu avec beaucoup de plaisir les articles très intéressants de votre rédacteur, M. Michel Labouré, au sujet de nos forêts du Nord. Certes, il existe une grande divergence de point de vue entre les forestiers et les chasseurs.

« Permettez moi, en qualité d'homme des bois, de vous donner mon opinion.

« Nous sommes dans nos forêts, dans la période de reconstitution, le presque totalité de la forêt de Mormal est refaite grâce au travail et au grand effort de nos forestiers.

« Vous ne voudriez pas, pour satisfaire quelques nemrods avides d'hécatombes de gibier, que l'on donne en pâture aux lapins les magnifiques plants et semis de chêne.

« Vous avez un triste exemple sous les yeux, c'est le forêt de Nieppe, victime du lapin.

« La forêt de Nieppe est un désert. Je puis vous faire visiter de nombreux bois de particuliers qui sont dans le même cas. Que les chasseurs patientent encore quelques années, pendant ce temps les jeunes plants se développeront, les écorces des chêneaux deviendront plus rugueuses le lapin sera alors dans la presque impossibilité de nuire.

« Nos voisins les Belges sont très durs pour le lapin — les efforts des chasseurs se sont portés sur le développement du lièvre et du faisan — ils sont arrivés à un très bon résultat.

« Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités empressées ».

Ch. DASSONVILLE.

FEUILLETON DU 1er JANVIER 1929. — N° 45

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

— Ce n'est pas ma faute, non, parole, ce n'est pas ma faute.

— Peu importe, mais vous l'avouez ?

— Oui, je l'avoue. Ah ! si j'avais su, je ne me serais pas mêlé de tout cela.

— Jouons donc cartes sur table. C'est vous qui avez livré au commissaire de police les papiers envolés de la chambre du comte, lesquels ont fait soupçonner M. de Miremond de deux crimes horribles ?

— Oui. Je ne veux pas dire le contraire. Mais je serais curieux de savoir comment vous avez appris...

— Il y eu d'autres feuilles envolées.

— Oui, cinq ou six...

— C'est moi qui les ai trouvées.

— Ah ! je comprends. Alors vous savez...

— J'en sais autant que vous, apparemment, c'est-à-dire que le comte, s'il faut en croire les apparences, a dans le cœur un amour incestueux...

— Ah ! monsieur Morgand, qui l'aurait cru ?

— Moi-même, un instant, j'ai pu le croire...

— Avez-vous donc appris autre chose ?

— M. de Miremond est innocent de ce dont il est accusé...

— D'abord, je n'ai jamais pensé, fit Caradec, qu'il pût être coupable de ces crimes... Je devinais quelque histoire de l'autre monde, à laquelle je ne comprenais rien, voilà tout. Si vous avez une preuve de l'innocence de M. le comte, il faut aller le dire à Flanquart, qui s'en ira trouver le juge et tout de suite fera mettre monsieur en liberté.

— Une preuve, je ne l'ai pas, dit Morgand avec énergie. Seulement, menez-moi auprès de cet homme et je suis sûr que je le convaincrai.

— Venez, monsieur Morgand ; M. Flanquart adore la pêche à la ligne, et malgré l'heure avancée nous le trouverons sans doute encore sur l'Yvette.

Ils se dirigèrent vers le bois des Maréchaux, où ils trouvèrent, pêchant toujours, le commissaire de police.

Les deux hommes se reconnurent et se saluèrent.

Flanquart avait tendu la main ; Morgand ne la prit pas.

— Monsieur, dit-il, je vous sais toujours gré du dévouement que vous avez montré lors de la mort de Maurice, — mais avant de serrer votre main, car je n'ignore rien de votre personnalité, je voudrais un instant m'entretenir avec vous.

— Parlez, monsieur, dit Flanquart sans se fâcher, et je serai très heureux si je peux vous être utile.

— Le comte de Miremond est innocent, monsieur.

— Oh ! oh ! jeune homme, et qui vous fait croire ?...

— Je voudrais pouvoir vous le dire... mais je n'en ai pas le droit.

Le pêcheur retira sa ligne, la jeta sur le bord et regarda Morgand d'un air surpris.

— Je ne vous comprends pas, dit-il.

— Et malheureusement, je ne pourrai pas me faire comprendre davantage ; vous avez agi, dans tout cette affaire, monsieur, avec beaucoup de prudence, je le reconnais. Il a fallu un hasard pour vous former une conviction ; car, avouez-le, avant d'avoir pris connaissance du papier que vous remit un jour Caradec, vos soupçons ne s'étaient pas portés sur le comte... le comte était le dernier que vous pouviez soupçonner...

— Eh ! monsieur, — dit Flanquart, en jetant un coup d'œil de mécontentement sur Caradec qui l'avait trahi, — on y regarde à deux fois avant d'accuser un père d'avoir assassiné son fils. J'aime mieux vous le dire tout de suite, monsieur, je ne vous croirai pas, à moins que vous ne m'apportiez une preuve de l'innocence équivalente à la preuve de culpabilité que nous avons découverte...

— Discutons sur des faits, monsieur, et non sur des déductions. Deux crimes se sont commis. Vous prétendez avoir des preuves contre le comte. Des preuves de ces crimes ? Pas du tout. Vous avez découvert que le comte aimait sa fille d'un amour coupable, rien de plus. Et de là, vous inférez que le comte a tué Crèvecœur, a assassiné son fils qu'il a toujours adoré. Où est, s'il vous plaît, la logique ?

— Dame ce fait bien simple, monsieur, que, sans ces deux crimes, Blanche de Miremond était déshéritée, tandis qu'aujourd'hui elle hérite !

— Ah ! ce serait là le mobile ?

— Oui, monsieur. Trouvez-en un autre, et je suis prêt à saluer dans vos idées.

Tout en parlant, Flanquart avait plié bagages.

A présent, il était prêt à partir.

— Si vous n'avez rien de plus à me dire, fit-il, je vous prierai de ne pas m'arrêter plus longtemps et je vous serai fort obligé d'être plus discret que Caradec, et de garder mieux que lui mon incognito.

Caradec rougit, mais ne répliqua point : le reproche était mérité.

Flanquart salua le scupteur, mais celui-ci fit un geste pour le retenir.

Morgand était en proie à une anxiété très grande.

Que dire, en effet, pour faire entrer le doute dans l'esprit de cet homme ?

— Monsieur, dit-il, — très ému et Flanquart ne fut pas sans remarquer cette émotion, — depuis le jour où Caradec vous a donné ce papier qui forme la base de votre accusation, vous avez agi avec la conviction que le comte est coupable.

— Monsieur, il est coupable. C'est ma conviction.

— Ah ! si vous saviez comme moi !...

— Quoi donc ? fit le commissaire, avançant la tête.

— Sachez donc, monsieur, qu'au moment où le juge d'instruction confrontait le comte avec le cadavre de